

## Etude sur le Centre pénitentiaire de Schrassig

# Les problèmes persistent toujours

Une étude sur le Centre pénitentiaire de Schrassig (CPL) réalisée par le professeur de Droit de l'Université de Luxembourg, Stefan Braum, fait état de surpopulation, d'un manque chronique de mesures pédagogiques et de concepts thérapeutiques en vue de la réinsertion sociale des détenus, ainsi que d'une formation insuffisante du personnel pénitentiaire, ces problèmes résultant d'un manque de volonté politique d'instaurer des mesures d'exécution des peines d'emprisonnement utiles aux détenus.

Le député Gilles Roth, qui considère que le problème de surpopulation devrait se résoudre grâce à la création de la maison d'arrêt à Sanem et du centre de rétention pour demandeurs d'asile déboutés au Findel, a interrogé le ministre de la Justice, François Biltgen, afin d'avoir de plus amples informations sur les mesures thérapeutiques et pédagogiques offertes aux prisonniers, ainsi que sur le personnel qui y est affecté et sa formation.

Toujours en matière de formation, il souhaite connaître quelle est la formation du personnel pénitentiaire, et si celui-ci dispose d'une formation spécifique ?

Enfin, au niveau de l'exécution des peines, il voudrait savoir ce que le gouvernement compte faire pour favoriser la réinsertion sociale des détenus ?

Le ministre commence par rappeler que dans la déclara-

tion gouvernementale il est prévu de poursuivre les efforts en faveur d'un régime pénitentiaire humain et d'une réinsertion sociale des détenus, ainsi qu'un recours plus important aux alternatives à l'incarcération, telles que les travaux d'intérêt social et le bracelet électronique. Il y est aussi question de la création d'un centre spécialisé pour la prise en charge des délinquants mineurs, de la modernisation des règles internes des centres pénitentiaires, et de la soumission des détenus au régime de la sécurité sociale.

En matière de surpopulation, le ministre fait savoir que le CPL, conçu pour accueillir 550 personnes, comptait, le 28 octobre dernier, 587 retenus, détenus et prévenus, 558 hommes et 29 femmes. De ces 587 personnes, 333 sont résidents au Luxembourg, desquels 176 (52,85%) sont Luxembourgeois. Pour les 254 non-résidents sur le territoire luxembourgeois, le gouvernement a l'intention de faire plein usage des instruments adoptés il y a peu par l'Union européenne, afin que ceux-ci purgent leur peine dans leur pays d'origine.

Au niveau des activités, les prisonniers ont la possibilité de travailler dans 10 ateliers artisanaux, à la buanderie centrale, et dans les services domestiques et logistiques, ils ont également l'occasion de suivre une formation professionnelle, au travers de nombreux cours d'enseignement différenciés et adaptés aux be-

soins recensés. D'autre part, il y a des activités sportives, en groupe (6 jours par semaine), ainsi que des activités de loisirs dirigés et culturelles (projet Blues d'initiation à la musique). Actuellement, 220 détenus travaillent dans les différents ateliers, 180 suivent une formation et, chaque semaine, 500 participent aux activités sportives. Le ministre reconnaît que ces activités sont encore insuffisantes, mais déclare qu'elles se développeront «au fil des années».

Au niveau médical, le service médical effectue quotidiennement une centaine de consultations.

En ce qui concerne le personnel, le Service psychosocial et socio-éducatif dispose actuellement de 4 psychologues, 1 assistant social (+3 vacances), 7 éducateurs diplômés (+1 vacance de poste), complétés par 11 contremaîtres-instructeurs, 8 enseignants plein temps détachés par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, et 5 moniteurs sportifs. L'équipe médicale, psychiatrique et sanitaire est composée d'une cinquantaine d'intervenants.

Ces chiffres corroborent les conclusions du professeur Stefan Braun, et on ne peut qu'espérer que toutes les mesures promises par le ministre, en faveur d'un régime pénitentiaire humain et d'une réinsertion sociale des détenus, se concrétisent au plus tôt.